

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - 2016



SICTOBA
Quartier la gare – 07460 Beaulieu
04.75.39.06.99
contact@sictoba.fr



Table des matières

I.	Les indicateurs techniques	2
A.	Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers.....	2
1.	<i>Territoire desservi</i>	2
2.	<i>La collecte sélective</i>	3
3.	<i>Les déchetteries et le service des encombrants</i>	5
B.	Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers.....	9
1.	<i>Localisation des unités de traitement des déchets ménagers</i>	9
2.	<i>Le traitement des déchets ultimes</i>	10
3.	<i>Gestion des déchets verts</i>	12
4.	<i>La généralisation du compostage</i>	14
5.	<i>La prévention</i>	15
6.	<i>Mesures pour la santé et l'environnement</i>	16
C.	Schéma de synthèse	17
II.	Indicateurs financiers	18
A.	Les modalités d'exploitation	18
B.	Les dépenses et leur financement.....	19
1.	<i>Financement des services</i>	19
2.	<i>Détails des couts</i>	20
3.	<i>Synthèse</i>	22

I. Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchets verts et des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective. La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des EPCI adhérents.

A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

1. Territoire desservi

Au 1^{er} janvier 2014, le SICTOBA a intégré la commune de Saint Remèze, ce qui porte le nombre de communes à 52, réparties au sein de 4 communautés de communes, soit une population de 32 321¹ habitants. Le territoire est caractérisé par une influence touristique importante, qui a un impact sur la production de déchets et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la période estivale.



CDC des Gorges de l'Ardèche : 13 111 habitants Balazuc, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Labastide de Virac, Lagorce, Orgnac L'Aven, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, St Remèze, Vagnas, Vallon Pont D'Arc et Bessas

CDC du Pays Beaume Drobie : 8 835 habitants

Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, St André Lachamp, St Genest de Beazon, St Mélanly, Valgorge et Vernon

CDC du Pays des Vans en Cévennes : 9 239 habitants

Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljou, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce sur La Thines, Malbosc, Montselgues, St André de Cruzières, St Paul Le Jeune, St Pierre St Jean et Ste Marguerite Lafigère

CDC de Cèze Cévennes : 2 136 habitants

Barjac et St Sauveur de Cruzières

¹ Population légale 2016 – source INSEE

2. La collecte sélective

La collecte sélective concerne toutes les communes du territoire du SICTOBA ainsi que tous les établissements touristiques. La collecte sélective consiste à collecter séparément les matériaux recyclables comme le verre, les papiers et les emballages ménagers recyclables.

a) Modes et fréquences de collecte du verre et des multimatériaux (emballages ménagers et papiers en mélange)

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU VERRE	440 Colonnes	Les communes de plaine et les établissements touristiques	Tournées régulières et interventions sur demande téléphonique	GUERIN Logistique (42)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	215 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 17 tournées maximum par an	Plancher Lavilledieu (07)			
	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS	2363 bacs operculés jaunes d'un volume de 660 ou 1000 l	Toutes les communes et les établissements touristiques	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne Eté : fréquences doublées pour toutes les communes plus un 3ème passage sur des points très fréquentés	Plancher Lavilledieu (07)	PAPREC Nimes (30)	VAL'AURA SITA Lyon (69)	Acier : Objets en acier
							Aluminium : Objets en alu
							Plastiques : Laine polaire, pots de fleurs, flacons plastiques...
							Cartonnettes : Carton ondulé
							Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout
							Papier : papier

b) Les résultats de la collecte sélective : verre, emballages ménagers et papiers

Globalement, la quantité de déchets augmente chaque année.

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
VERRE	2238	2307	2116	1986	2027	1949	1828	1876	1711	1626	1658
EMBALLAGES	1856	1851	1668	1744	1641	1703	1650	1583	1558	1394	1249
ORDURES MENAGERES	11944	12055	12005	11677	11841	11739	11689	11822	11932	11970	12076
TOTAL en tonnes	16038	16213	15789	15407	15527	15417	15218	15333	15255	15055	15034

▪ **Synthèse de la collecte sélective rapportée au poids par habitant et par an**

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg/hab/an
Briques alimentaires ELA	32,24	14,75
Cartonnettes	444,34	
Aluminium	29,92	0,92
Acier	90,43	2,80
PET foncé	56,58	6,82
PET clair	120,31	
PEHD	43,46	
Papiers	666,59	20,62
Verre	2238	69,24
Refus de tri	378,80	11,72

La quantité de déchets recyclés en 2016 a augmenté de 6,4%

La collecte sélective du verre est très performante avec près de 90% du verre recyclé. En ce qui concerne la collecte sélective des emballages ménagers et papiers elle est en progression. Toutefois, il y a une marge de progression et un travail à faire sur le taux de refus puisqu'il a augmenté en 2016. De nombreuses incivilités ont été observées cette année ainsi qu'un relâchement du respect des consignes de tri.

3. Les déchetteries et le service des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987. Peu à peu le réseau de déchetteries s'est étendu, la collecte des encombrants est désormais réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.

a) Les déchetteries

Le SICTOBA compte actuellement 7 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans, Barjac et Saint Remèze soit 1 déchetterie pour 4 617 habitants. C'est nettement plus que la moyenne nationale qui s'élève à 1 déchetterie pour 14 231 habitants.

Pour un service de traitement et de valorisation des déchets au plus proche des besoins des usagers, le SICTOBA a réhabilité 5 de ses déchetteries en 2015.

Déchetterie de Joyeuse : ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Le SICTOBA est dans l'attente d'un terrain fourni par une des collectivités du secteur pour réaliser un équipement plus fonctionnel que l'actuel.

Déchetterie de Vallon Pont d'Arc : ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Ruoms : ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service. Cette déchetterie a été reconstruite en 2015.

Déchetterie de Beaulieu : Ouverte en 1992, le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Les Vans : Déchetterie ouverte au 1er janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Barjac : déchetterie ouverte au 1er janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Saint Remèze : jusqu'au 31 décembre 2013, ce site faisait état sous la responsabilité de la communauté de communes DRAGA. Le SICTOBA exploite le site en régie le haut de quai depuis le 1er janvier 2014 avec l'entrée de Saint Remèze dans la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

A noter que l'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le Comité Syndical.

(1) Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2006 à 2016

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Encombrants	1902,04	1942,5	2105,54	2182,4	2084,89	2000,66	1933,36	1712,06	1621,61	1539,32	1447,6
Cartons	622,47	537,64	600,51	544,26	534,77	553,26	543,65	498,36	544,07	429,90	462,90
Ferrailles	610,32	519,66	512,24	511,106	566,62	646,81	842,82	972,21	876,70	841,02	865,70
Autres métaux	9,56										
Bois	1447,67	1423,1	1361,36	1215,96	1126,54	1061,40	953,12	792,24	685,51	638,93	551,81
Gravats	1720,16	1534,5	1419,15	1679,28	1502,30	1477,68	1703,07	1532,23			
DMS	15,70	52,17	40,96	59,13	59,91	51,04	54,22	44,67	38,07	32,20	47,82
Piles	3,23	4,06	4,10	3,17	3,32	5,45	5,61	5,58			
Batteries	16,61	16,14	15,12	13,67	9,32	0	0	0			
DEEE	507,25	386,71	419,103	194,303	200,53	171,13	57,24				
Mobilier	259,2	106,66	8,94	9,7	14,46	13,36	9,48				
Lampes	1,02	0,90	0,83	0,761	2,37	0,70	1,10				
Cartouches d'encre	0,09	0,22	0,28	0,37	1,19	0,79	0,41				
Huiles végétales	3,92	4	2,58	1,38	0,91	3,87	6,20				
Huiles moteur	17,23	12,98	12,98	13,78	13,99	12,96	13,95				
Capsules Nespresso	2,04	2,26	1,36	1,78	1,56	1,01					
Pneumatiques	10,94	10,26	10,26	12,52	4,75	4,40					
Déchets verts	1461,0	1339,6	1156	1156	1156						
Films plastique	11										
Polystyrene	14,66										
Textiles	171,60										
Réemploi	64,35										
TOTAL	8900,18	7893,3	7671,31	7599,57	7283,4	6004,53	6124,23	5558,15	3765,96	3481,37	3375,8

On note une augmentation du tonnage des principales catégories de déchets collectés (cartons, ferrailles, bois, D3E...). Cette augmentation est également due à la prise en compte de nouvelles catégories de déchets (textiles, réemploi...).

(2) Tonnage des principaux matériaux collectés par déchetteries en 2016

	Bois	Cartons	Déchets verts	DEEE	Encombrants	Ferrailles	Gravats	DMS (dont ECODDS)
Barjac	197,63	2,64	1398,78	56,36	238,48	62,34	259,05	7,08
Beaulieu	145,02	50,54		47,31	197,74	50,36	184,68	4,26
Joyeuse	192,68	69,26		71,29	326,96	79,96		5,93
Les Vans	281,58	125,64		142,41	418,90	142,18	464,54	11,24
Ruoms	289,86	62,78		84,14	301,36	122,50	282,52	7,69
St Remèze	57,24	19,04	62,22	18,49	74,68	34,38	72,76	0
Vallon Pont	283,66	83,14		87,26	343,92	118,60	456,61	7,54
TOTAL	1447,67	413,04	1461,00	507,25	1902,04	610,32	1720,16	43,73

(3) Destination des déchets collectés dans les déchetteries

	Déchetteries concernées	Collecteur	Tri	Traitement	Devenir des déchets
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement		Enfouissement	ISDND COVER Roussas
	Joyeuse, St Remèze	COVER			
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas	GDE Aubenas	NC	Production d'objets en métal
	Joyeuse, St Remèze	COVER			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de cartons ondulés
	Joyeuse, St Remèze	COVER			
	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost
Bois	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse, St Remèze	COVER			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recyclax			Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitement spécifique et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage et reconditionnement
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recyclum	COVER Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans, St Remèze	Ets Volle		NC	50 % régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli			50 % valorisation énergétique
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huilétic		NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	DMS = Triadis Services		NC	Elimination
		ECO DDS = Chimirec			Traitement spécifique ou valorisation énergétique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	ADCER Lavilledieu	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les TP
	St Remèze	COVER		NC	
Textiles	Toutes les déchetteries	L'Atelière		NC	Vente et chiffonnerie
		Philtex			Recyclage en isolant thermique
DEEE	Toutes les déchetteries	Eco Systèmes	gros électroménager hors froid - PURFER		Valorisation matière et traitement spécifique
			gros électroménager froid - TERCOVAL		
			petit électroménager - IMMARK		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
	St Remèze		COVER		
Mobilier des professionnels	Ruoms	Plancher Environnement	Valdelia	NC	Valorisation énergétique ou recyclage
Mobiliers des particuliers	Les Vans et Vallon	Plancher Environnement	Eco-Mobilier	NC	Valorisation énergétique ou recyclage
Pneumatiques	Vallon	EUREC		NC	Fabrication de nouveaux produits : gazon synthétique, bitumes, ...
Polystyrène	Toutes les déchetteries	FAVERON puis SYMTOMA		Broyage et recyclage	Production de polystyrène
Films plastiques	Barjac et Ruoms	Plancher Environnement		Recyclage	Recyclage

Service de collecte des encombrants

Le service de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait sur appel téléphonique auprès des services du SICTOBA. Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité de demandes et des communes concernées. Ce service est fermé durant la saison estivale, du 15 juin au 15 septembre. Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.



B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierrres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	GUERIN Logistique (42)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	PLANCHER Lavilledieu (07)			
Multimatériaux (emballages ménagers & papiers)	PLANCHER ENVIRONNEMENT Lavilledieu (07)	PAPREC Nimes (30)	PLANCHER Lavilledieu (07)	Papier recyclé
			SITA VAL'AURA (26)	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
				Cartonnettes : Carton ondulé
Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout				
Compostage	3500 foyers équipés / 18 sites de compostage de quartier / 80 gros producteurs	Compostage In situ		Compost

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Plate forme de compostage	Plate forme de compostage du SICTOBA Barjac (30)		Compostage In situ	Compost
Broyage déchets verts	2 sites de broyage des déchets verts Vallon Pont d'Arc (gestion :SICTOBA) Valgorge (gestion :Mairie)		Broyage	Valorisation matière

2. Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 52 communes sont acheminés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOBA qui traite les déchets ultimes du syndicat (ordures ménagères) soit environ 12 000 tonnes par an.

Le 24 octobre 2008, le SICTOBA a obtenu l'autorisation d'agrandir l'ISDND en créant un nouveau casier, le casier 5. Ce casier de 2,3 hectares a une capacité de stockage de 132 152 m³ soit une durée d'exploitation estimée à 10 ans.

Les travaux de création du casier 5 et de réhabilitation du casier 4 se sont déroulés de janvier à septembre 2009. Pendant les travaux, les déchets apportés au SICTOBA ont été transférés vers une ISDND de la vallée du Rhône.

Malheureusement, au cours des travaux, un incident est survenu : une tranchée drainante prévue dans l'angle sud-est du casier 5 au niveau de l'alvéole 1, ayant pour rôle de rabattre les eaux souterraines en période de très hautes eaux, n'a pas pu être réalisée en raison de la dureté de la roche. Il a donc fallu trouver une nouvelle solution pour drainer ces eaux souterraines.



Pour des raisons financières (le transfert des déchets ayant été budgété jusqu'au mois de juin 2009) et après avoir pris toutes les précautions concernant les risques de pollution des eaux souterraines, le Bureau du Syndicat a décidé de commencer l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 5 en juillet 2009.

Pendant ce temps, le SICTOBA accompagné de bureaux d'études et du BRGM a continué ses études afin de remédier à l'impossibilité de réaliser cette tranchée drainante. En juin 2010, le Bureau d'étude ANTEA a proposé de mettre en place dans le

sous-sol de l'alvéole 1 un géosynthétique drainant. Cette solution a été validée par le BRGM en octobre 2010.

En 2011, le Syndicat a donc transféré les déchets déposés dans l'alvéole 1 vers l'alvéole 2 afin de pouvoir mettre en place ce géosynthétique drainant.

En 2012 le groupement d'entreprise LAURANS / ALPES GEOS a réalisé les travaux de reprise de l'alvéole 1 sous la coupe du maître d'œuvre ANTEA. Suite à ces travaux, le dossier de conformité de l'alvéole 1 a pu être déposé auprès du service des installations classées. La conformité de l'installation a été obtenue au mois de janvier 2014.

L'alvéole 3 a été ouverte en juin 2011, avec une capacité de 38 800 m³ de volume utile. La fin de l'année 2014 a été marquée par la fin de son remplissage et le passage sur l'alvéole 2 dont une partie avait déjà été exploitée précédemment.

L'année 2016 est marquée par la poursuite du remplissage de l'alvéole 2, dont la capacité finale sera atteinte avant l'été 2017.



Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères. Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de radioactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

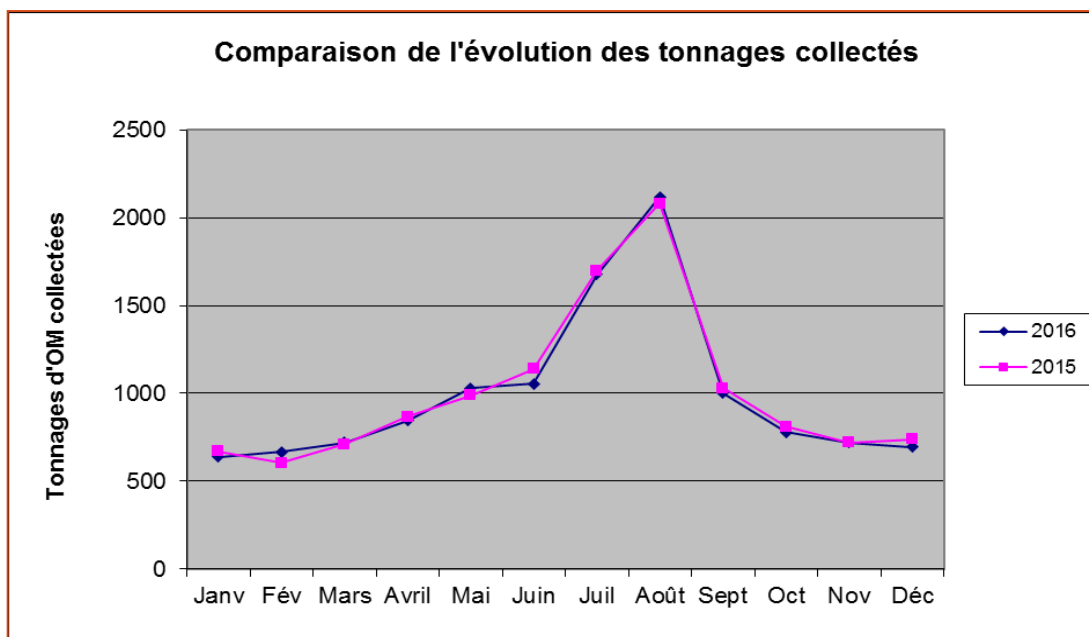
- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfouies

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Tonnage	11 944	12 055	12 005	11 677	11 841	11 739	11 689	11 822	11 932	11 970	12 078

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages. On constate une baisse des tonnages depuis 2004 alors que la population augmente, ce qui signifie que les habitants du SICTOBA font des efforts significatifs en termes de réduction des déchets. Des efforts qui ont été confirmés par la campagne Modecom (caractérisation des ordures ménagères) réalisée en 2013. Cette caractérisation a montré l'implication des habitants pour la réduction de leurs déchets, même si des efforts restent à fournir, notamment sur le carton brun, le papier et le verre encore trop présents dans les ordures ménagères.



3. Gestion des déchets verts

Le Comité syndical du 29 mai 2013 a validé le scénario « Prévention et compostage de proximité ». Ce scénario est basé sur la réduction des déchets verts à la source et l'utilisation du broyat comme amendement ou structurant. Cette gestion des déchets verts sera mise en lien avec l'opération de Généralisation du compostage par la mise en place de filière locale de valorisation de broyats.

Il a pour objectif de répondre à un enjeu de santé publique en limitant la pratique de brûlage des déchets verts et à un enjeu agronomique par le retour de la matière organique dans les sols.

Ce scénario s'appuie sur l'existant et la mise en place d'actions nouvelles.

a) La plateforme de compostage de Barjac

La plateforme de compostage des déchets verts et cartons créée en 2001 est située sur la commune de Barjac. Elle est constituée d'une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter. Elle traite actuellement les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 500 tonnes). A partir des déchets récupérés l'objectif est la production d'un compost de

qualité. Des analyses sont régulièrement effectuées pour vérifier la conformité du compost par rapport aux normes en vigueur.

La filière technique est la suivante :



b) L'aire de dépôt de déchets verts de Vallon Pont d'Arc

En 2016, d'importants travaux de création d'une nouvelle aire de dépôt des déchets verts se sont déroulés sur le terrain qui jouxte la déchetterie pour un montant total s'élevant à 252 000 €ttc.

Cette nouvelle aire permet d'accueillir les déchets verts des usagers dans les meilleures conditions.

Le site est ouvert et gardienné durant 4 demi-journées par semaine.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage durant l'année. Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

En 2016, la plateforme de déchets verts de Vallon-Pont-D'arc a collecté 856,20 tonnes de déchets verts (tonnages estimés).



c) La placette de dépôt de déchets verts de Valgorge

La placette implantée sur la commune de Valgorge a pour objet de permettre aux habitants de la commune elle-même et des communes limitrophes (Beaumont, Loubaresse, Laboule et Rocles) d'évacuer leurs végétaux dans de bonnes conditions.

d) Les aides à l'acquisition de broyeurs

Le dispositif est envisagé pour les habitants de résidences principale et secondaire et les services techniques municipaux éloignés des aires de dépôt de déchets verts. Le dispositif est attribué aux particuliers et aux services techniques municipaux de la zone de montagne et pour certains cas des communes limitrophes. Sur l'année 2016, 17 demandes d'aide financière ont été sollicitées auprès du syndicat.

4. La généralisation du compostage



Depuis 2009, le SICTOBA a adopté une politique de généralisation du compostage sur l'ensemble du territoire. Le développement de cette pratique a pour finalité d'atteindre les objectifs de recyclage fixés le **Plan Interdépartemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux** et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D. Cette opération, subventionnée par L'ADEME, Le Conseil Général de l'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche Méridionale, La Région Rhône-Alpes et Le Conseil Général du Gard s'appuie sur un développement au niveau du territoire avec :

Le compostage individuel : Les foyers disposant d'un jardin ont pu faire l'acquisition d'un composteur individuel de 420 litres accompagné d'un bioseau et d'un guide du compostage pour la somme de 18.50 €. Aujourd'hui plus de 30 % des foyers sont équipés en composteurs individuels. On estime que près de 862 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement grâce à cette action en 2016.

Le compostage de quartier : Les aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins. 18 aires de compostage sont en service, ce qui touche environ 200 foyers.

Le compostage par les gros producteurs : Depuis 2009, le SICTOBA met en place des équipements de compostage en partenariat avec des gros producteurs, essentiellement des campings. En 2016, 80 sites étaient équipés. Environ 250 tonnes de biodéchets ont pu être déviées de l'enfouissement.

Le compostage à l'école : 20 établissements scolaires sont équipés de composteurs. Autrement dit, la moitié des écoles du territoire se sont engagés dans le compostage des restes de repas.



5. La prévention

La prévention qu'est-ce que c'est ? La prévention quantitative consiste à éviter ou réduire le volume de déchets, quant à la prévention qualitative elle vise à réduire la nocivité des déchets.

Soutenu par l'ADEME, le SICTOBA s'est engagé dès 2010 dans un Programme Local de Prévention des déchets qui s'est clôturé en décembre 2015. Ce programme, composé de 15 actions, nous a permis de réduire de 7% la quantité des ordures ménagères et assimilées du SICTOBA en 5 années (soit 26 kg/an/habitants) et ainsi prolonger la durée de vie du site d'enfouissement des ordures ménagères résiduelles situé à Grospièrres

Le PLP a permis de mettre en dynamique les acteurs de notre territoire rural, touristique et partiellement reculé des grands axes de la Vallée du Rhône.

Le SICTOBA a souhaité poursuivre les efforts et développer une démarche exemplaire en terme de réduction des déchets en mettant en œuvre toute l'énergie nécessaire pour orienter, durant les 3 prochaines années, son territoire vers le « zéro déchet ».

Le SICTOBA a donc déposé une candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchets » afin d'approfondir les actions développées dans le cadre du Programme Local de Prévention et d'initier de nouvelles orientations pour améliorer l'impact du travail réalisé sur l'ensemble du territoire. Soutenu par les communautés de communes, le SICTOBA s'est aussi porté candidat, en fin d'année 2016, au Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC).

Les orientations envisagées dans le cadre de ces dossiers sont diverses et diversifiées mais la pierre angulaire de ces dispositifs est la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets des professionnels.

En accompagnant les chefs d'entreprises, les employés, les bénévoles d'associations, les élus municipaux et les citoyens, le SICTOBA souhaite que le territoire soit un exemple de lutte contre le gaspillage alimentaire et de développement d'une nouvelle activité économique basée sur le réemploi, la réparation et la réutilisation.

Exemple d'actions en 2016



- Sensibilisation à la réduction des déchets : animations diverses dans les établissements scolaires, les lieux de passage (marchés, manifestations), et les supermarchés du territoire avec notamment l'opération caddie gaspi versus caddie malin.
- Stop pub : 30 % des boîtes aux lettres du territoire disposent d'un autocollant « Stop Pub », soit une réduction des déchets de 15 kg/ hab /an.
- Eco-manifestations : 100 manifestations ont fait



le choix de s'engager dans une démarche écoresponsable. Ces manifestations ont mis en place l'utilisation de gobelets réutilisables sur leur événement ainsi que le tri des déchets avec l'emploi de collecteurs bi-flux.

- Réparation : 21 artisans de la réparation, qui permettent aux objets en tout genre de faire peau neuve. Ils sont tous consignés dans l'annuaire des Repar'Acteurs.

- Réemploi : 5 conteneurs à réemploi sont disponibles sur les déchetteries de Beaulieu, Ruoms, Les Vans, Vallon et Barjac. Ce dispositif a permis de remettre en circulation plus de 30 tonnes d'objets inutilisés.

- Promotion des couches lavables : proposition de kits d'essai de couches lavables pour les parents et futurs parents par le biais de l'association L'Îlot Z'enfants. La crèche de Rosières a généralisé, depuis 2014, l'utilisation des couches lavables au sein de son établissement.



6. Mesures pour la santé et l'environnement

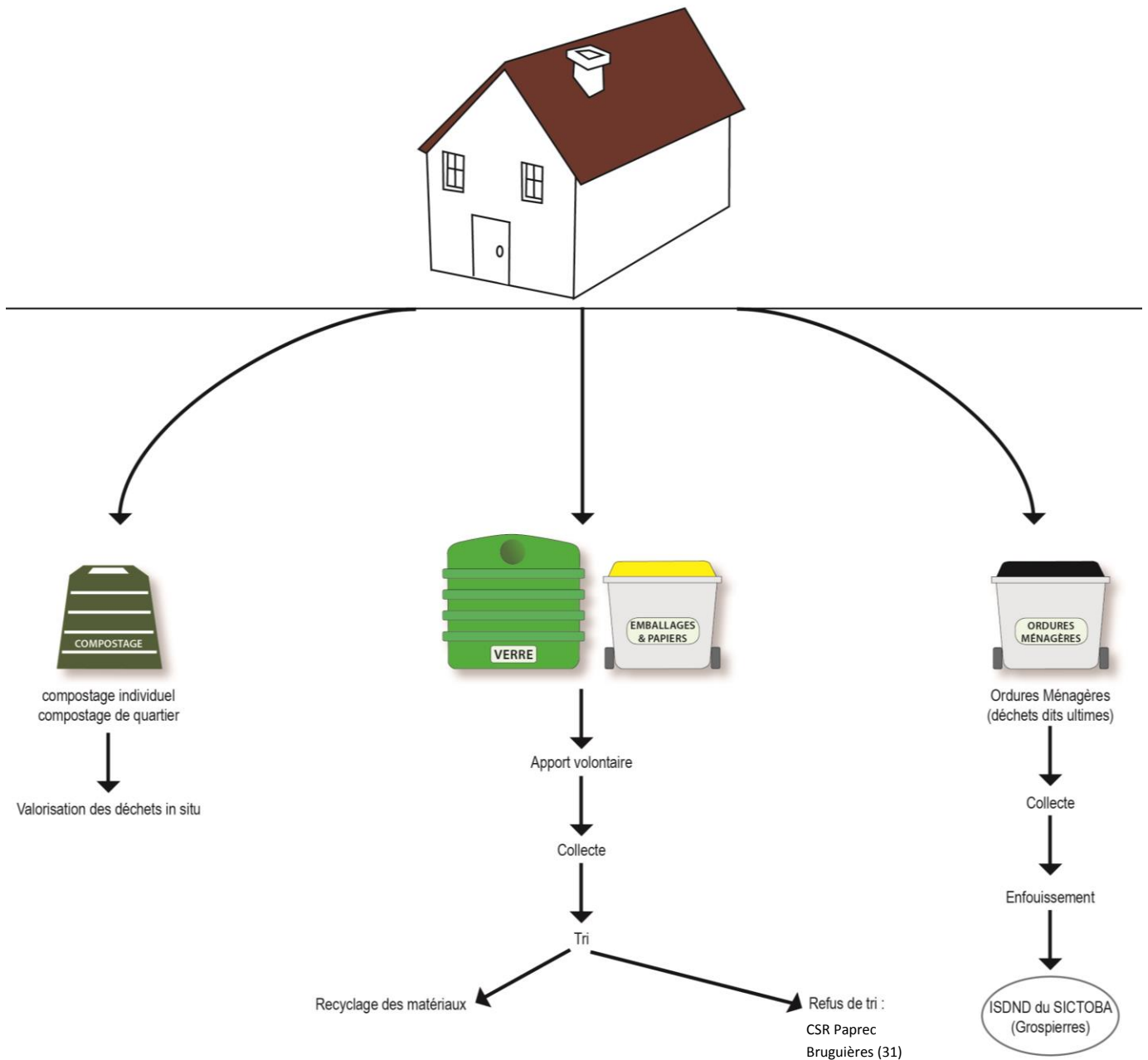
L'ISDND de Grospierrres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles dans l'attente du casier 5 (2008)
- travaux de réhabilitation de l'alvéole 3 du casier 4 et création du casier n°5 (2009),
- location d'une unité d'ultrafiltration pour l'amélioration du traitement des lixiviats (2010).
- achat d'une unité d'ultrafiltration, après un an et demi de tests qui se sont avérés largement concluants. Les travaux se sont déroulés d'octobre 2011 à février 2012.
- travaux d'aménagement de l'alvéole 2 : une partie de cette alvéole a fait l'objet de travaux de remodelage et de la mise en place d'une couche de matériaux. Ces travaux ont permis de réduire la production de lixiviats, de limiter les envols et d'optimiser la collecte des biogaz.

Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.

C. Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. Indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation de l'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA	-
Plateforme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Aire de dépôt des déchets verts de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage SICTOBA	Broyage : Alliance environnement
Collecte du verre	-	GUERIN logistique PLANCHER ENVIRONNEMENT (secteur montagne)
Collecte des bacs jaunes	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Tri des multimatériaux (emballages et papiers en mélange)	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT / PAPREC
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Déchetterie de Les Vans	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Barjac	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Beaulieu	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Ruoms	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : PLANCHER ENVIRONNEMENT, GDE
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED
Déchetterie de ST Remèze	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : COVED

B. Les dépenses et leur financement

1. Financement des services

a) Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Prestations rémunérées à des entreprises

Activités	Titulaire du contrat	Coûts 2016 (en €ttc)
Collecte des multimatériaux	PLANCHER ENVIRONNEMENT	484 271,50 €
Tri des multimatériaux	PLANCHER ENVIRONNEMENT PAPREC Valréna	374 434,83 €
Collecte et traitement du verre	GUERIN Logistique	91 759,99 €
	PLANCHER ENVIRONNEMENT	26 796,16 €
Prestation Broyage des déchets verts Vallon	ALLIANCE ENVIRONNEMENT	14 130,60 €
Déchetteries de Les Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc	RED (ferrailles)	24 099,75 €
	PLANCHER ENVIRONNEMENT (encombrants, bois, gravats, cartons, ...)	448 962,87 €
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	TRIADIS	21 906,48 €
Déchetterie de Joyeuse	COVED	148 226,35 €
Assistance à l'exploitation de la station de traitement de lixiviats	OVIVE	17 248,08 €
Collecte expérimentale des cartons	SUEZ	31 602,89 €

c) Définitions

Le coût aidé TTC : Il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphe par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables. C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

2. Détails des couts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2016, soit 32 321 habitants
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 45 778 habitants (calcul validé par l'ADEME).

a) Coût aidé du traitement des ordures ménagères résiduelles

Tonnage total enfoui en 2016 : 11 944 tonnes

99 € ttc / tonne

35 € ttc / hab. (population INSEE)

26 € ttc / hab. (population lissée – 45 880 hab.)

b) Coût aidé des déchetteries et de la collecte des encombrants

Tonnage total collecté en 2016 : 5 652 tonnes

195 € ttc / tonne

33 € / hab. (population INSEE)

24 € ttc / hab. (population lissée – 45 880 hab.)

c) Coût aidé de la tonne de verre collectée de manière sélective

Tonnage total collecté en 2016 : 2 248 tonnes

42 € ttc / tonne

3 € / hab. (population INSEE)

2 € ttc / hab. (population lissée – 45 880 hab.)

d) Coût aidé de la tonne des multimatériaux (emballages et papiers en mélange)

Tonnage total collecté en 2016 : 1 890 tonnes

209 € ttc / tonne

12 € / hab. (population INSEE)

9 € ttc / hab. (population lissée – 45 880 hab.)

e) Coût aidé des déchets verts : broyage et compostage

Les apports de déchets verts sur les plateformes du SICTOBA sont estimés à 1 461 tonnes réparties entre les aires de dépôt de Barjac, de Vallon-Pont-D'arc et de Saint-Remèze.

Tonnage total collecté en 2016 : 1 461 tonnes

86 € ttc / tonne

4 € / hab. (population INSEE)

3 € ttc / hab. (population lissée – 45 880 hab.)

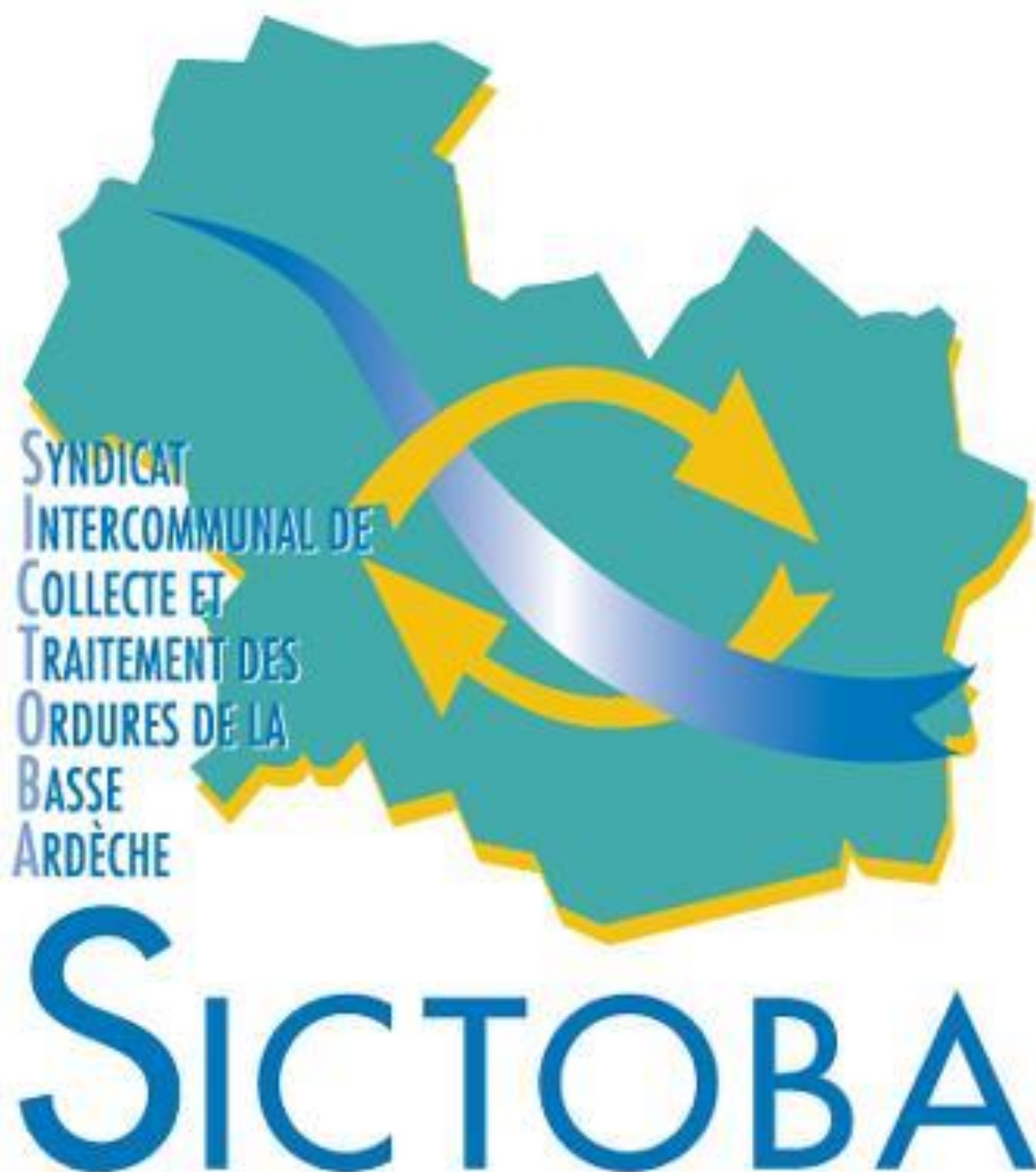
3. Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les couts aidés du service d'élimination des déchets :

	Tonnages	Coûts en €tc/tonne	Coûts €tc/habitant <small>pop INSEE 2016 (32 321 hab.)</small>	Coûts €tc/habitant <small>(pop équivalente au tonnage produit : 45 880 hab.)</small>
Traitement des ordures ménagères résiduelles	11 944 t	99 €	35 €	26 €
Compostage/Broyage	1 461 t	86 €	4 €	3 €
Collecte verre	2 248 t	42 €	3 €	2 €
Collecte et tri des multimatériaux (emballages ménagers & papiers)	1 890 t	209 €	12 €	9 €
Déchetteries/Collecte encombrants (hors gravats)	5 652 t	195 €	33 €	24 €
TOTAUX	23 195t	125 €	87 €	63 €

Etant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente lissée a été calculée, elle s'élèverait à 45 880 habitants. La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.



Quartier la gare – 07460 BEAULIEU
Tél. 04 75 39 06 99 / Fax. 04 75 89 91 69
www.sictoba.fr / contact@sictoba.fr
